Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 015-200066637-20261027-2026_DPRSDT_436-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention relative au déploiement du musée numérique Micro-Folie itinérante de Hautes Terres Communauté avec les communes accueillant le dispositif sur la fin du second semestre 2026 et le premier semestre de l'année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté met en place un dispositif de Micro-Folie itinérante sur son territoire, permettant de faciliter l'accès à l'art et à la culture par le biais de l'outil numérique et de séances de médiation ;

Considérant que le dispositif de Micro-Folie itinérante se déploie dans le cadre de la programmation culturelle « Micro-Folie » à destination du grand public dans les locaux des communes du territoire, ainsi que lors d'ateliers proposés par le Fablab communautaire ;

Considérant que plusieurs communes du territoire ont sollicité Hautes Terres Communauté pour bénéficier de ce dispositif ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de mise à disposition de l'équipement, les conditions techniques et les conditions financières via une convention à conclure avec les demandeurs ;

Considérant que les crédits nécessaires, relatifs à la mise en œuvre de cette programmation sont inscrits au budget primitif 2026 et seront inscrits au budget primitif 2027 ;

DECIDE

Article 1 : De déployer le dispositif musée numérique Micro-Folie itinérante au sein des communes de Murat et d'Allanche au cours de la fin du semestre 2026, et des communes de Chalinargues, Massiac, Ferrières-Saint-Mary et Vèze au cours du premier semestre 2027 ;

Article 2 : De signer une convention avec chaque commune pour le déploiement du dispositif Micro-Folie selon les conditions suivantes :

Commune	Adresse d'accueil du dispositif	Période
MURAT	Salle du centre Léon Boyer 18 av. Hector Peschaud 15300 Murat	Du 16 novembre au 04 décembre 2026
ALLANCHE	Salle de l'ancien cinéma Le Bourg, 15160 Allanche	Du 04 décembre au 18 décembre 2026
CHALINARGUES	Maison de la Pinatelle Le Bourg, 15170 Chalinargues	Du 18 janvier au 29 janvier 2027
MASSIAC	Salle du centre administratif Rue Albert Chalvet 15500 Massiac	Du 30 mars au 16 avril 2027

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20261027-2026_DPRSDT_436-AR

FERRIERES-SAINT-MARY	Salle polyvalente 15170 Ferrières-Saint-Mary	Du 31 mai au 16 juin 2027
VEZE	Salle polyvalente 15160 Vèze	Du 28 juin au 09 juillet 2027

Article 3 : De préciser que chaque convention est conclue à titre gracieux ;

Article 4 : De préciser qu'en contrepartie de ce déploiement, la commune accepte d'accueillir au sein de ses locaux une programmation culturelle de Hautes Terres Communauté en lien avec Micro-Folie, ouverte au grand public ;

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 6 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.